



FOUNEX, LE 14 AVRIL 2014/PS/CL/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. PHILIPPE SCHIRATO - MUNICIPAL

PREAVIS MUNICIPAL N° 43/2011 - 2016

**concernant le programme de politique énergétique
et climatique durable de la Commune de Founex**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Pour donner suite à la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), la Municipalité s'est engagée en 2011 dans le développement d'une politique énergétique et climatique durable.

Le programme de politique énergétique et climatique qui vous est présenté aujourd'hui ambitionne, par un ensemble de mesures concrètes et cohérentes, de **diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire communal**. Pour le développer, la Municipalité s'appuie sur des instruments, tels que le **Concept Energétique pour les Communes Vaudoises (CECV)** et la **méthode et l'expertise du label Cité de l'énergie et du programme SuisseEnergie pour les communes de l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN)**. Cette démarche globale en faveur de l'énergie et du climat devrait permettre à notre commune d'obtenir, dans un premier temps, la reconnaissance **Partenaire en processus Cité de l'énergie**, puis, de devenir une Cité de l'énergie à l'horizon de 2020.

La Municipalité a décidé de présenter ce programme énergie-climat au Conseil communal afin que celui-ci bénéficie d'informations détaillées au sujet de la démarche dans laquelle elle s'est engagée, qu'il en prenne acte et qu'il puisse en débattre. En effet, le développement d'une politique énergétique et climatique durable se base sur une vision à long terme et il induit ainsi un engagement de principe de l'ensemble des autorités à adhérer à cette ligne directrice.

Toutefois, il est important de souligner que la mise en œuvre de mesures permettant d'aller dans cette direction dépendra, comme d'habitude, de l'approbation par le Conseil communal de préavis spécifiques, ceux-ci étant présentés sous forme de projets nécessitant des crédits d'investissement ou sous forme de budgets de fonctionnement annuels. De plus, le plan d'actions concrètes ne constitue pas un document figé et il fera l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Ainsi, la portée de celui-ci ne prévaut absolument pas sur les processus de décisions habituels.

2. DEMARCHE

La politique de la Commune de Founex suit les objectifs globaux mis sur pied par la Confédération et le Canton, objectifs qui s'articulent autour de deux grands axes, soit :

1. Une réduction des émissions de CO₂ par l'amélioration de l'efficacité énergétique
2. La promotion et l'utilisation d'énergies renouvelables

L'analyse de la situation actuelle a montré qu'il est souhaitable d'améliorer le rendement énergétique tant des bâtiments communaux que des bâtiments appartenant à des particuliers. En effet, suite à l'étude du CECV, il apparaît que la consommation d'énergie moyenne des bâtiments sis sur le territoire communal est particulièrement élevée.

D'autre part, une action est à mener pour l'élimination des chauffages électriques directs chez les privés. De plus, l'utilisation de l'énergie solaire est sous-exploitée et doit donc être encouragée. Ces mesures devront être accompagnées d'une amélioration des informations et de la communication aux citoyens.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Municipalité suivra les trois principes énumérés ci-dessous :

1. Le principe de durabilité
 - Aspects environnementaux, économiques et sociaux
2. Le principe d'efficacité
 - Contraintes économiques et rapport coût/efficacité
3. Le principe d'exemplarité
 - Application de la politique énergétique au sein des différents services communaux

Le plan d'actions concerne tous les acteurs du territoire communal. Il comprend une liste de 29 points sur lesquels les autorités et la population peuvent avoir une influence. Il est résumé sous forme de tableaux que vous trouverez attachés au programme de politique énergétique.

3. CONCLUSIONS

Des informations détaillées au sujet de la démarche Cité de l'énergie ont été remises à la commission ad-hoc chargée de l'étude de ce préavis.

Bien que celui-ci ne puisse être amendé, les recommandations et vœux de la Commission de l'énergie et du Conseil communal seront pris en considération, dans la mesure du possible.

Par ce programme, la Municipalité espère avoir éclairé le Conseil communal sur la démarche énergie-climat en cours et elle l'encourage à en prendre acte. Cet ensemble de mesures concrètes et cohérentes visent à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire communal. Nous espérons ainsi que notre contribution à la résolution de la problématique énergétique et climatique sera symbolisée par la prochaine étape, soit la reconnaissance de **Partenaire en processus Cité de l'énergie**.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal No 43/2011-2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique durable de la Commune de Founex

ouï le rapport de la commission ad hoc,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal :

1. Donne son accord de principe au programme de politique énergétique et climatique durable.
2. Autorise la Municipalité à développer ses actions dans le cadre dudit programme.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 avril 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : la Secrétaire :

François Deblüe

Claudine Luquiens



Handwritten signatures in blue ink over the official seal of the Municipality of Founex. The signature on the left is for François Deblüe, and the signature on the right is for Claudine Luquiens.

le Municipal :

Philippe Schirato



Annexes : programme de politique énergétique
plan d'actions énergie - climat

**PLAN D' ACTIONS ENERGIE - CLIMAT
COMMUNE DE FOUNEX**

N°	Libellé de l'action	Priorité ⁽¹⁾	Commentaires
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLICE DES CONSTRUCTIONS, PLANIFICATION ENERGETIQUE			
1	Prise en compte systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire	3.29	Révision du plan directeur communal en tenant compte de cette dimension énergétique, révision rendue en partie nécessaire par l'étude sur la mobilité Mesure mise en oeuvre à moyen terme
2	Police des constructions : contrôle approfondi de la qualité énergétique des bâtiments	3.29	Mandat à bureau externe – mesure mise en oeuvre à court terme
3	Promotion et soutien financier des analyses énergétiques (chaleur et électricité) pour les bâtiments sur le territoire communal, ainsi que du Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB)	3.71	La commission de l'énergie mettra en oeuvre un concept à court terme
4	Etude de faisabilité, planification et mise en oeuvre de réseaux de chauffage à distance basés sur les énergies renouvelables ou sur un couplage chaleur - force	4.14	Etude du projet en cours, appel d'offre marché public lancé le 7 avril 2014
5	Lors de la vente d'une parcelle ou d'un bâtiment communal ou lors de l'attribution de droits de superficie, poser des exigences en matière énergétique. Inscription contraignante dans le Registre Foncier	3.29	Mesure simple à prendre en compte. Il faut établir une règle pour les exigences
INFRASTRUCTURE ET BATIMENTS COMMUNAUX			
6	Suivi énergétiquement approfondi de tous les bâtiments communaux (chaleur, électricité, eau) et de l'éclairage public. Suivi de l'utilisation des véhicules communaux. Analyse et optimisation.	3.86	La mise à jour des consommations des immeubles communaux a été confiée à un de nos concierges. Un CECB sera établi pour tous les batiments communaux
7	Rénovation et construction de bâtiments thermiquement performants satisfaisant au moins au label Minergie®	4.00	Ce point a été pris en compte pour les constructions sur parcelles communales N° 389 et 92
8	Optimisation de l'efficacité du réseau de distribution d'eau	2.86	A traiter avec les SITSE
9	Achat de courant vert pour couvrir une partie ou la totalité de la consommation électrique des infrastructures et bâtiments communaux	2.86	Acquisition de quelques panneaux auprès de Romande Energie, lesquels se trouvent sur les bâtiments de l'EPFL. Un contrat avec Romande Energie vient d'être signé pour la fourniture de courant vert produit en Suisse romande
10	Utilisation exclusive de véhicules et d'appareils électriques de la meilleure classe énergétique possible (A, A+, A++). Mise en évidence de l'étiquette-Energie	3.71	Tous les appareils remplacés dans les logements des immeubles communaux correspondent à la meilleure classe énergétique possible
11	Etude des possibilités de réduction de consommation de l'éclairage public. Planification et mise en oeuvre des mesures	3.86	Le remplacement des ampoules de l'éclairage public a débuté il y a 4 ans. Une étude et un plan de remplacement des ampoules dans les batiments communaux a également démarré
12	Optimisation de la gestion d'exploitation des bâtiments communaux	3.57	Les 2 bâtiments communaux les plus voraces en énergie sont l'auberge communale (avant rénovation) et le centre sportif
APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE			
13	Création d'un fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés	4.14	La commission de l'énergie planche sur ce sujet à l'heure actuelle
14	Encourager la pose de capteurs solaires sur les bâtiments existants pour la préparation d'eau chaude sanitaire	4.14	La possibilité d'installer des panneaux solaires sur les toits plats de la salle de spectacles et de la salle de gym doit être étudiée L'étude du CAD comprend l'utilisation de capteurs solaires pour ce projet
15	Etude des possibilités de valorisation énergétique des rejets de l'industrie, des arts et métiers et des STEP	2.14	A traiter avec les SITSE
16	Etude pour la valorisation du potentiel bois-énergie de la commune. Planification et mise en oeuvre	2.43	Très peu de forêts sur le territoire communal. Planification en cours avec l'ACP Trélex et EcoTS dans le cadre du projet CAD
17	Etude pour la valorisation du potentiel biogaz de la commune. Planification et mise en oeuvre	2.71	A traiter avec les SITSE
18	Etude pour le développement de la production d'électricité renouvelable de la commune (photovoltaïque, éolien, hydraulique). Planification et mise en oeuvre	3.57	L'étude CECV a montré que la plupart des constructions à Founex ont une bonne orientation solaire. A traiter par la commission de l'énergie
19	Encourager le remplacement des chauffages électriques directs existants	3.71	A traiter par la commission de l'énergie
MOBILITE ET TRANSPORTS			
20	Aménagements pour piétons	2.57	Etude de mobilité en cours
21	Aménagements pour cyclistes	2.57	Etude de mobilité en cours
22	Promotion et développement des transports publics	3.86	Etudié et organisé avec le conseil régional
23	Promotion d'une mobilité durable et d'une mobilité automobile adaptée et économe	2.86	Etude d'une station MOBILITY avec le commune de Coppet. Organiser et promouvoir la journée "Bike to Work" avec l'Ecole Internationale
ORGANISATION INTERNE			
24	Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables = attribution à un dicastère (budget et programme). Analyse de la situation énergétique de la commune tous les 5 ans	3.83	Budget et programme à l'étude
25	Création d'une Commission de l'Energie chargée de suivre annuellement la politique énergétique de la commune	3.50	En fonction depuis 2 ans
26	Appels d'offres et achats. Critères énergétiques systématiquement appliqués et favorisés	3.00	A mettre en place dans un contexte global avec une procédure
27	Formation des employés et responsables communaux à l'optimisation énergétique dans le bâtiment	2.71	En opération pour la STEP. Prévus en 2014 pour le service de conciergerie
COMMUNICATION			
28	Informations générales transmises régulièrement aux citoyens sur le thème de l'énergie	4.29	A mettre en place dans un contexte global
29	Information régulière de la population sur la démarche de concept énergétique entamée par la Commune (objectifs, actions, etc.)	3.71	En traitement par la Commission de l'énergie. Création d'une page internet sur le site de la commune. Génération d'informations concernant les aides possibles, les conditions et les démarches

Actions en cours de réalisation, partiellement réalisées ou récemment terminées

Actions en cours de réalisation ou pour lesquelles une décision est imminente

Autres actions décidées par la Municipalité en complément des actions ci-dessus

Actions restantes à réaliser

Explications

⁽¹⁾ Priorité à noter selon échelle décroissante de 5 (max) à 1 (min)

Définie par la commission de l'énergie



Commune de Founex

Municipalité

Programme de politique énergétique et climatique durable

1. CONTEXTE GLOBAL, ENJEUX ET VISION POUR FOUNEX

L’empreinte écologique de la Suisse, soit la nature et la charge exercée par l’être humain sur l’environnement, est trois fois supérieure à sa biocapacité. **La consommation d’énergie est la cause principale de cette forte empreinte environnementale.**

Toute activité humaine, soit nos déplacements, notre habitat, notre consommation d’électricité, la fabrication et le transport de notre alimentation, de nos vêtements, etc., nécessite une consommation d’énergie, directe et indirecte, dont une grande partie, issue de sources fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), génère d’importantes émissions polluantes. Ces émissions détériorent la qualité de l’air et engendrent des émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO₂, responsables du changement climatique. Le changement climatique, ainsi que l’épuisement des énergies fossiles et le renchérissement futur de celles-ci, provoquent une problématique énergétique et climatique mondiale qui nous interpelle tous.

Face à ces enjeux, la Confédération et le Canton ont mis sur pied des politiques énergétiques et climatiques économiquement réalistes et durables. Les objectifs globaux de réduction d’émissions de CO₂ ainsi que la sécurité de l’approvisionnement énergétique à long terme constituent les moteurs de ces démarches. Pour assurer cet avenir énergétique sûr, économique et respectueux de l’environnement, ces démarches s’articulent autour de deux grands axes.

Le premier axe vise, par une gestion plus respectueuse et durable des ressources, à **économiser l’énergie en l’utilisant de manière plus rationnelle et en favorisant l’efficacité énergétique**. L’efficacité énergétique permet de réduire la consommation d’énergie à service rendu égal ; par exemple, en utilisant les nouvelles ampoules économiques on peut consommer moins d’énergie pour éclairer le même espace de bureau. L’utilisation rationnelle et sobre de l’énergie permet notamment de supprimer les gaspillages et les besoins superflus ; elle se doit de prendre également en considération l’énergie grise, soit celle qu’il a fallu fournir pour qu’un produit, un appareil ou un bâtiment soit disponible ainsi que l’énergie nécessaire à son élimination. L’énergie non-consommée, grâce à son usage plus rationnel et efficace, représente un gisement important de production d’énergie virtuelle appelée **négaWatt** (puissance d’énergie dont on économise l’utilisation).

Le deuxième axe vise à trouver des alternatives viables aux énergies fossiles, en **promouvant la production et l’usage des énergies renouvelables** et des rejets thermiques. Les énergies renouvelables sont des énergies dont la source se renouvelle naturellement à l’échelle d’une vie humaine. Elles répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement.

Parvenir à atteindre les objectifs globaux des politiques énergétiques et climatiques de la Confédération et du Canton demande un effort volontaire et collectif qui implique les collectivités publiques et les acteurs privés. Les communes ont donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en pratique de ces politiques énergie-climat car de nombreux défis se posent au niveau local.

La Municipalité de Founex a décidé de développer une démarche globale en faveur de l’énergie et du climat, qui s’inscrit dans cette perspective nationale et cantonale. Cette démarche, qui contribue au développement durable de notre région, est par ailleurs cohérente avec les objectifs engagés dans le cadre régional, soit le Plan directeur du District de Nyon (PDRN), en adéquation avec le schéma directeur intercommunal Terre Sainte et le Plan directeur Communal (PDCoM).

Le programme énergie-climat fixe les principes directeurs, les objectifs et les mesures, sous forme d'un plan d'actions concrètes, à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Il définit ainsi l'engagement de la commune de Founex à **diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire de la commune de Founex**. Ceci par une gestion plus durable des ressources visant à économiser l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

2. DEUX DEMARCHES ENERGETIQUES COHERENTES CECV ET CITE DE L'ENERGIE

La Confédération et le Canton, à travers **la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)**, incitent les communes à établir leur propre politique énergétique et climatique communale. Pour faciliter l'établissement d'une telle politique, les instruments et l'expertise de deux démarches cohérentes sont mises à disposition des communes.

La première démarche, **le Concept Energétique pour les Communes Vaudoises (CECV)**, est conçue pour les petites communes, en principe de moins de 3000 habitants, par le Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud (SEVEN). En effet, celui-ci propose des outils simples permettant d'élaborer un programme de base d'actions concrètes en matière de politique énergétique et climatique. De plus amples détails sur la démarche du CECV se trouvent sur le site www.vd.ch, rubrique *Environnement-Energie*.

La deuxième démarche, **le Label Cité de l'énergie**, est conçue pour toutes les communes, par le programme national SuisseEnergie pour les communes, une émanation de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La méthode, l'expertise et les instruments du label Cité de l'énergie permettent aux communes d'élaborer une démarche énergétique complète, globale et cohérente et de viser la labellisation Cité de l'énergie. A ce jour, environ 50% de la population suisse vit dans des communes labellisées Cité de l'énergie. De plus amples détails sur la démarche Cité de l'énergie se trouvent sur le site www.citedelenergie.ch

Notre commune, comptant environ 3'500 habitants, a commencé par élaborer un CECV pour structurer sa politique énergie-climat. Le CECV a donc été élaboré dès le printemps 2012, à l'aide des outils fournis par le Canton. Il comprend 29 mesures structurant la politique énergétique.

La démarche énergétique et climatique de la commune de Founex visant le label Cité de l'énergie s'inscrit dans le mouvement de plusieurs communes de la région. Ainsi, les communes de Coppet, Nyon, Prangins, Gland et Rolle sont également engagées dans la démarche Cité de l'énergie.

3. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Le label Cité de l'énergie apporte la preuve que les communes mènent activement une politique énergie-climat durable. Ce n'est pas une simple étiquette, mais bien plutôt un processus global et continu, conduisant les communes qui s'y engagent vers une politique durable en matière d'énergie, de transport et d'environnement.

Dans le cadre de ce label Cité de l'énergie, un catalogue de 87 actions concrètes, clairement définies et standardisées, sont identifiées dans différents domaines importants en matière de politique énergie-climat. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, une commune doit avoir mis en œuvre au moins 50% de son potentiel d'actions parmi les 87 actions possibles.

Pour commencer la démarche, un état des lieux répondant à la question « *Où en sommes-nous ?* » doit être effectué sur l'ensemble du territoire communal. Sur la base de cet état des lieux, un programme énergie-climat comprenant un plan d'actions prioritaires, choisies parmi les 87 mesures possibles, sera élaboré. Ce diagnostic permettra également d'indiquer le chemin à parcourir jusqu'à l'obtention du label et les efforts à réaliser pour améliorer les performances.

Une première empreinte relative aux questions énergétiques sur le territoire de la commune de Founex, réalisée en 2012 au travers de l'étude du CECV a clairement défini les points et les priorités sur lesquels une action est souhaitable. Ces points peuvent être résumés de la manière suivante:

1. Le domaine bâti de la commune et en particulier celui constituant son patrimoine, date principalement des années 1970 et 1980. De ce fait, la consommation d'énergie moyenne des bâtiments sur le territoire communal est particulièrement élevée.
2. Une part importante du chauffage des bâtiments se fait par chauffage électrique direct, soit 12%.
3. La communication à la population dans le domaine énergétique doit être améliorée.
4. L'utilisation de l'énergie solaire est sous-exploitée par rapport au potentiel à disposition.

En conséquence de ces résultats, la Municipalité de Founex, soucieuse de mettre sur pied une politique énergétique durable, a lancé un projet de chauffage à distance alimenté par une chaudière à bois permettant de remplacer les chauffages à mazout pour les bâtiments communaux aussi bien que privés au centre du village. Ce projet devrait à lui seul diminuer à terme de 10% la quantité des rejets de CO₂ du territoire communal.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

La commune de Founex désire développer une stratégie de politique énergie-climat durable afin de diminuer son empreinte environnementale et de réduire ses émissions de CO₂. Pour atteindre ces objectifs les principes de durabilité, d'efficacité et d'exemplarité servent, entre autres, de fils conducteurs.

Principe de Durabilité:

- Intégrer les trois dimensions du développement durable dans la politique énergie-climat mise en œuvre. La vision énergétique doit donc traiter dans leur globalité et de manière simultanée les aspects environnementaux, économiques et sociaux.
- Diminuer notre empreinte environnementale en ayant une stratégie de planification intégrant en amont les questions liées à l'énergie, à la mobilité et à l'environnement.

Principe d'Efficacité:

- Tenir compte dans la politique énergie-climat des contraintes économiques et du rapport coût/efficacité de l'ensemble des actions envisagées en ayant une perspective globale, transversale et à long terme.

Principe d'Exemplarité:

- Assumer un devoir d'exemplarité de l'administration communale dans la manière d'appliquer sa politique énergétique, ses actions et ses pratiques.

5. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Considérant qu'il revient aux autorités locales de s'inscrire dans une vision globale, la Municipalité désire orienter ses objectifs en accord avec les objectifs stratégiques fédéraux et cantonaux. Ceux-ci sont parfaitement cohérents dans leur ensemble.

Globalement, les objectifs stratégiques visés par la Confédération et le Canton **à long terme, soit vers 2100**, sont de faire converger les programmes et projets vers les objectifs de la « **société à 2000 watts** ». La société à 2000 watts est une vision d'un avenir énergétique durable dans laquelle une personne aurait besoin en moyenne d'environ 17'500 kWh par an, ce qui correspond à une puissance continue de 2000 watts par personne. L'objectif de cette société est d'émettre au plus 1 tonne d'émission de CO₂ par personne. En comparaison, aujourd'hui la Suisse est une société à environ 6000 watts qui émet environ 8 tonnes de CO₂ par habitant et par an.

Les objectifs énergétiques de la Confédération **à moyen terme, soit d'ici 2020**, sont quantitatifs. Ils visent :

- Une réduction des émissions de CO₂ d'au moins 20% par rapport à 1990.
- Une diminution de la consommation d'énergies fossiles d'au moins 20% par rapport à 1990 et une diminution de la consommation d'énergie finale par l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Une augmentation de la part des énergies renouvelables au niveau de la consommation énergétique globale à 20% entre 2010 et 2020.

La situation de Founex du point de vue énergétique étant pour l'instant difficilement quantifiable, les objectifs sont de tendre vers ceux de la Confédération, et ceci par une gestion plus durable des ressources visant à économiser l'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

6. PLAN D' ACTIONS ENERGIE-CLIMAT

Le plan d'actions annexé présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à atteindre les objectifs stratégiques. Pour le développer, la Municipalité, avec le soutien de la Commission de l'énergie (consultative) a mis en œuvre une liste d'actions permettant à notre commune de progresser et déposer à terme une demande pour devenir une Cité de l'énergie.

Le plan d'actions s'articule autour de quatre domaines importants en matière de politique énergie-climat, la problématique énergétique étant largement transversale :

- la planification énergétique et territoriale,
- l'efficacité énergétique des infrastructures et bâtiments communaux,
- l'approvisionnement et la production d'énergies renouvelables,
- la mobilité.

Le plan d'actions comprend aussi deux axes relatifs aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser la politique énergie-climat, soit:

- l'organisation, les processus et les ressources de la politique énergie-climat,
- la fédération des différents acteurs autour des actions énergie-climat.

Le plan d'actions concerne tous les acteurs du territoire communal. Il comprend les activités liées à l'administration communale, sur lesquelles les Autorités peuvent avoir une influence directe, et celles des acteurs privés, sur lesquelles elles ont moins de prise.

Comme indiqué en préambule, le plan d'actions énergie-climat ne prévaut pas sur les processus de décision habituels pour l'approbation des budgets de fonctionnement annuels et des crédits d'investissement. De plus, le plan d'actions ne constitue pas un document figé et il fera l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière.

Le pilotage de la politique énergie-climat se fera à l'aide des ressources humaines internes, avec l'appui d'un conseiller Cité de l'énergie. Une nouvelle rubrique *Energie et Développement Durable* sera créée dans le budget pour le fonctionnement de la politique énergie-climat ainsi que pour des études, des actions de communication, de sensibilisation, d'incitation ou de soutien, etc. liées à l'énergie et à l'environnement.

Annexe

Plan d'actions énergie-climat 2011-2016

Rapport de la Commission ad-hoc concernant le préavis municipal No 43/2011 – 2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique durable de la Commune de Founex.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc, récemment créée à la demande de notre Présidente et en réponse au besoin exprimé par notre Municipalité, s'est réunie à la demande de cette dernière, le lundi 28 avril 2014 à la Maison de commune. Monsieur Philippe Schirato nous a présenté le programme de politique énergétique et climatique durable de notre Commune.

Après les diverses questions et suite aux réponses obtenues, nous avons pu en débattre et rédiger le présent rapport.

Préambule

Il s'agit, contrairement à ce dont notre assemblée communale a pour habitude, de se prononcer non pas sur un engagement financier lié à un projet précis, mais d'approuver un programme. De ce programme découleront par la suite au cours de la présente législature et très certainement au-delà de celle-ci, des projets concrets qui seront soumis comme à l'accoutumée au vote de notre conseil communal.

Historique

La loi du 16 mai 2006 sur l'énergie a été modifiée le 29 octobre 2013. Cette nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) entrera en vigueur au 1er juillet 2014.

Cette révision de la loi actuelle a donc été adoptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil. Elle avait été rendue nécessaire par l'évolution rapide de la thématique énergétique ainsi que par la volonté forte du Conseil d'Etat vaudois d'anticiper la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

La révision concerne plus de 40 articles dont les dispositions les plus innovantes portent sur :

Les énergies renouvelables

- Energies renouvelables dans les nouveaux bâtiments (art. 28 a et b)
- Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (art. 14 a)

L'efficacité énergétique

- Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) (art. 30 b et 39 a et b)
- Chauffages au gaz, au mazout ou au charbon (art. 30 b)

- Les grands consommateurs d'énergie (art. 28 c à e)
- Chauffages électriques (art. 30 a)

Le territoire

- Planification énergétique territoriale (art. 3 et 16 a)

Déjà en 2011 notre Municipalité s'est engagée dans la réflexion au sujet d'une politique énergétique et climatique durable. En 2013 une commission consultative au sujet de l'énergie a été constituée pour aider la Municipalité à travailler sur les résultats obtenus par le recours au Concept Energétique pour les Communes Vaudoises (CECV).

Le programme

Le programme qui nous est proposé et dont vous avez pu prendre connaissance comporte un objectif important qui est celui du concept **Cité de l'Energie**.

Le label Cité de l'énergie est décerné par la commission indépendante de l'Association Cité de l'énergie. Jusqu'en 2012, plus de 300 Cités de l'énergie ont été distinguées. Cette distinction est représentée dans les quatre régions linguistiques de Suisse et progressivement dans la plupart des pays européens.

Devenir membre de l'Association Cité de l'énergie représente le premier pas vers le label Cité de l'énergie. L'étape Partenaire en processus amène un pas plus loin : c'est la reconnaissance pour les communes qui structurent leur politique énergétique avec les instruments du label Cité de l'énergie. Les communes, villes ou régions ayant réalisé ou planifié au moins 50% des mesures possibles obtiennent le label Cité de l'énergie.

Adhésion

L'engagement financier qui découlera de l'adhésion à l'Association Cité de l'énergie sera une cotisation annuelle dont le montant est de CHF 1'300. — selon le tarif 2012 en vigueur.

Prestation de conseils

L'état des lieux annuel dans les communes membres par les conseillers/conseillères Cité de l'énergie accrédités est soutenu financièrement par l'Association / SuisseEnergie pour les communes par un montant de CHF 1300. —

Toutes les autres prestations offertes par les conseillers/conseillères Cité de l'énergie sont payantes et sont proposées aux communes sur la base d'une offre concrète. Les tarifs horaires sont basés sur les tarifs de l'Office fédéral de l'énergie pour les experts. SuisseEnergie pour les communes participe aux coûts engendrés par les prestations offertes par les conseillers/conseillères Cité de l'énergie :

Les coûts des prestations de conseil des conseillers/conseillères Cité de l'énergie aux communes sont réduits d'autant et sont à faire apparaître en tant que tels dans les offres.

Les versements des contributions aux audits de certification et aux re-audits sont effectués à conditions que la commune soit membre de l'Association et que sa demande ait été acceptée par la commission du label.

Frais d'examen

L'examen de certification du label Cité de l'énergie par l'auditeur/l'auditrice et la Commission du label est gratuit pour les communes dans le cadre du cycle habituel de re-audit (tous les 4 ans). Les frais de l'auditeur/auditrice et de la commission du label sont pris en charge par l'Association.

Les communes qui demandent une re-certification avant l'expiration du délai de 4 ans doivent elles-mêmes prendre en charge les coûts

Conclusion

En conclusion, la Commission constituée de manière ad-hoc vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis municipal No 43/2011 – 2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique de la Commune de Founex en prenant les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal No 43/2011—2016 concernant le programme de politique énergétique et climatique durable de la Commune de Founex

ouï le rapport de la commission ad-hoc,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal :

1. Donne son accord de principe au programme de politique énergétique et climatique durable
2. Autorise la Municipalité à développer ses actions dans le cadre du dit programme

Ainsi fait à Founex, le 14 mai 2014.

Les membres de la Commission ad-hoc :

Bernard Cintas

Christian Dutruy

Hervé Mange

Thomas Morisod

Antoine Perregaux